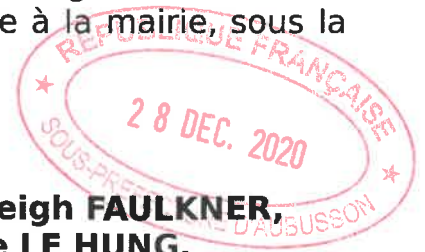


L'an deux mille vingt le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 11/12/2020



Présents : **Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020/75 : Augmentation des différents tarifs publics

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu comme chaque année de revoir les tarifs des services communaux.
Pour ce faire elle propose de prendre en compte, soit les derniers chiffres connus de l'évolution des prix à la consommation (à savoir l'évolution sur la période allant de novembre 2019 à novembre 2020)

Concernant la cantine :

Les tarifs actuels sont de : 2,65 € le repas enfant
6,85 € le repas adulte

La variation pour les produits alimentaires est de + 2,00 %.

Il est proposé d'augmenter la participation à 2,70 € pour le repas enfant et 7,00 € pour le repas adulte.

Concernant les transports scolaires :

Les familles payent actuellement 2,50 € par trimestre pour le transport quotidien des enfants scolarisés à l'école communale ; cela représente en moyenne 10 enfants transportés.

La prestation de transport est facturée 2 425.04 € pour l'année scolaire 2019/2020, (soit une baisse de près de 500 € par rapport à l'année scolaire 2018/2019 due au mode de calcul qui prend pour une part en compte le nombre de jours effectifs de circulation qui a baissé avec les différents confinements de la période.

Le coût du transport a baissé (-3,7%) toutefois la Région n'a pas revu son mode de calcul, ni son tarif à la baisse et les trimestres sans école, donc, sans transport n'ont pas été facturés.

Elle propose que le tarif soit maintenu à 2.50 € au trimestre par enfant.

Concernant le périscolaire :

Il est proposé d'appliquer le taux d'augmentation dans les services à savoir +0.7 %, soit un tarif de 2,10 € la séance.

Concernant les charges de chauffage :

L'INSEE constate une baisse de -7.8% du coût de l'énergie
Toutefois il est constaté sur la sciure, un prix stable et une baisse sur le fioul (la variation a été de 0,7407 €/litre mi 2019 à 0.5755 €/litre mi 2020)
Il est proposé de ne pas augmenter les charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'application des augmentations.

CANTINE		Tarif 2020	Tarif 2021
	repas enfant en €	2,65	2,70
	repas adulte en €	6,85	7,00
TRANSPORTS			
	Primaire/Maternelles		
	en € par trimestre	2,50	2,50
CHAUFFAGE			
	prix au m ² location	11,50	11,50
	prix par jour gîte 89	7,50	7,50
PÉRISCOLAIRE	prix séance en €	2,08	2,10

À Faux la Montagne, le 18/12/2020
La Maire
C MOULIN

